

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 septembre 2024 à 20h00 à la salle du conseil sise au 629, rue des Loisirs à Sainte-Christine.

À laquelle séance sont présents :

Jean-Marc MÉNARD,	maire;
Francine BRASSEUR,	conseillère;
Simon DUFAULT,	conseiller;
Mickaël L. GIGUÈRE	conseiller;
Pierre NOËL	conseiller;
Patrick WOLPUT	conseiller ( <i>arrive en cours d'assemblée</i> ).

Était absent :

Gilbert GRENIER                   conseiller.

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Jean-Marc Ménard.

Assistent également à la séance :

Heidi BÉDARD,	directrice générale et greffière-trésorière
Daniel RICHARD,	inspecteur municipal

## **1.       OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire, Jean-Marc Ménard, déclare la séance du conseil ouverte à 20h00.

### **1.1     Période de questions**

*M. Patrick Wolput prend son siège à 20h02, durant la période de questions.*

Conformément aux dispositions de la *loi*, une période de questions doit être accordée au public.

Le maire, M. Jean-Marc Ménard invite le public à poser des questions.

## **2.       ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### 223-09-2024 **2.1     Adoption de l'ordre du jour**

Attendu que     le Conseil municipal a pris connaissance de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 septembre 2024;

En conséquence,  
Il est proposé par M. Mickaël L. Giguère,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ajouter le point suivant :

10.1 Demande de M. Vincent Yerly

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

Adoptée à l'unanimité

224-09-2024 **2.2 Adoption des procès-verbaux**

Attendu que le Conseil municipal a pris connaissance du procès-verbal de la consultation publique du 20 août 2024 et de la séance ordinaire du 20 août 2024 et qu'il s'en déclare satisfait;

En conséquence,  
Il est proposé par M. Pierre Noël,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter les procès-verbaux de la consultation publique du 20 août 2024 et de la séance ordinaire du 20 août 2024.

Adoptée à l'unanimité

225-09-2024 **2.3 Adoption des comptes et des salaires payés**

Attendu que conformément à la *Loi*, la directrice générale et greffière-trésorière dépose une liste des dépenses et paiements autorisés en vertu du Règlement numéro 346-2021 remplaçant le règlement numéro 288-07 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et une délégation de certains pouvoirs du conseil, des comptes à payer, ainsi qu'une liste des salaires payés au conseil municipal;

En conséquence,  
Il est proposé par Mme Francine Brasseur,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter la liste des comptes payés et à payer, ainsi que des salaires payés qui sont présentés lors de la présente séance :

	Montant	No déboursé
<b>Comptes payés</b>	1 289,20 \$	202400403 à 202400404
<b>Comptes à payer</b>	54 448,36 \$	202400405 à 202400428
<b>Salaires payés</b>	10 052,95 \$	202400443 à 202400475

Adoptée à l'unanimité

226-09-2024 **2.4 Transferts budgétaires**

Attendu qu'il y a lieu de procéder aux transferts budgétaires afin d'assurer un suivi des variations budgétaires des dépenses, des revenus et des engagements, conformément au Règlement no 346-2021 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et une délégation de certains pouvoirs du conseil;

En conséquence,  
Il est proposé par M. Simon Dufault,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal adopte les listes de contrôle des amendements budgétaires de l'année 2024 telles que déposées.

Adoptée à l'unanimité

## 2.5 Rapports budgétaires et suivi du surplus

La directrice générale et greffière-trésorière dépose les rapports budgétaires et le rapport de suivi du surplus pour les mois de juillet et août 2024 aux membres du conseil.

## 227-09-2024 2.6 Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence et d'incivilité au travail

Attendu qu' en mars dernier, la *Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu de travail* qui prévoit notamment le contenu minimal obligatoire d'une politique de prévention et de prise en charge du harcèlement psychologique a été adoptée;

Attendu que les employeurs ont jusqu'au 27 septembre 2024 pour adopter leur politique modifiée;

Attendu que la Fédération québécoise des municipalités (FQM), en collaboration avec l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) met à la disposition de ses membres une mise à jour de la politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence et d'incivilité au travail;

En conséquence,  
Il est proposé par M. Patrick Wolput,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal adopte la Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence et d'incivilité au travail selon le modèle soumis par la FQM et l'ADMQ.

Adoptée à l'unanimité

## 2.7 Avis de motion – Règlement no 389-2024 abrogeant le Règlement no 351-2021 établissant la rémunération du personnel électoral

M. Simon Dufault par la présente :

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement no 389-2024 abrogeant le Règlement no 351-2021 établissant la rémunération du personnel électoral.
- Dépose le projet de Règlement no 389-2024 abrogeant le Règlement no 351-2021 établissant la rémunération du personnel électoral.

Le présent règlement a pour but d'abroger le Règlement no 351-2021 établissant la rémunération du personnel électoral qui avait été adopté afin de faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19.

228-09-2024 **2.8** **Formation ADMQ – ABC/DG introduction**

Attendu que l'ADMQ offre gratuitement aux nouveaux membres la formation ABC/DG Introduction à Québec les 3 et 4 octobre prochain;

Attendu que cette formation permet de se familiariser à la fonction d'un directeur général et greffier-trésorier, soit les champs de compétences des municipalités, les principaux intervenants qui gravitent autour des municipalités, des rudiments essentiels liés aux séances du conseil (fonctionnement, procès-verbal, avis publics, règles et obligations encadrant les appels d'offres et les contrats municipaux, etc.;

Attendu que l'ADMQ prend en charge également la location de la chambre pour deux nuitées, ainsi que deux déjeuners et deux dîners;

Attendu que seuls les frais de déplacement, de repas du soir et du salaire sont à la charge de la Municipalité;

En conséquence,  
Il est proposé par M. Mickaël L. Giguère,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal autorise Mme Maude Baillargeon-Landry, greffière adjointe par intérim à assister à la formation ABC/DG Introduction.

Que le conseil municipal rembourse les frais de déplacements ainsi que les repas du soir en lien avec ladite formation.

Adoptée à l'unanimité

229-09-2024 **2.9** **Demande d'appui projet – La biodiversité au cœur de nos municipalités**

Attendu que Mme Catherine Plante, est une artiste professionnelle depuis maintenant sept (7) ans et citoyenne de la MRC d'Acton;

Attendu que Mme Plante désire obtenir l'appui de la Municipalité pour un projet qui sera déposé au Conseil des arts et lettres du Québec (CALQ) en octobre 2024;

Attendu que Mme Plante fait principalement de l'illustration naturaliste, c'est-à-dire qu'elle représente la faune et la flore du Québec à la main avec des encres sur papier à la façon des anciennes planches botaniques;

Attendu que dans le cadre du projet « La biodiversité au cœur de nos municipalités », Mme Plante créera huit (8) œuvres représentant les espèces emblématiques (faune et flore) de chacune des municipalités de la MRC d'Acton;

Attendu que ces œuvres éducatives seront, en partie, créées dans les espaces verts de chacune des municipalités et que les illustrations seront ensuite transposées sur des panneaux

qui seront installés dans les parcs de la MRC, soit un parc par municipalité;

Attendu que la première phase du projet se déroulera au début de l'année 2025 par une rencontre avec un responsable de la Municipalité;

Attendu que la dernière phase du projet se déroulera vers la fin de l'année 2025 ou printemps 2026 et visera à implanter le panneau dans un espace vert public de la Municipalité en collaboration avec le responsable des travaux publics;

En conséquence,  
Il est proposé par M. Patrick Wolput,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal appuie le projet de Mme Catherine Plante dans le cadre du projet « La biodiversité au cœur de nos municipalités ».

Adoptée à l'unanimité

### **3. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

#### **3.1 Compte rendu du directeur du service des incendies et des premiers répondants**

Le directeur du service des incendies étant absent, aucun compte rendu des activités du service des incendies et des premiers répondants n'est fait.

### **4. TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS**

#### **4.1 Compte rendu de l'inspecteur municipal**

Monsieur Daniel Richard, inspecteur municipal fait un compte rendu des activités concernant le département de la voirie.

### **5. HYGIÈNE DU MILIEU**

#### **5.1 Compte rendu de la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains**

M. Simon Dufault fait un compte rendu de la réunion de la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains

### **6. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

#### **6.1 Compte rendu du Levier Alimentaire de Ste-Christine et du Comité de suivi MADA et Politique Familiale Municipale**

M. Jean-Marc Ménard fait un compte rendu de la dernière réunion du comité du Levier Alimentaire de Ste-Christine.

M. Simon Dufault ne fait aucun compte rendu puisqu'il n'y a pas eu de réunion du comité de suivi MADA et Politique Familiale Municipale.

## 7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

### 230-09-2024 7.1 Adoption du premier projet de règlement – Règlement no 388-2024 modifiant le règlement de zonage no 254-02 de la Municipalité de Sainte-Christine

Attendu que le conseil de la Municipalité de Sainte-Christine a adopté, le 10 juin 2002, le règlement de zonage numéro 254-02;

Attendu que le conseil désire permettre l'élevage de chevaux à des fins personnelles, sur des terrains utilisés à des fins résidentielles, dans la zone numéro 502, secteur déstructuré pour l'agriculture;

Attendu que le conseil peut modifier son règlement de zonage, conformément à la section V du chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A.-19.1);

Attendu que l'avis de motion a été dûment donné par le conseiller M. Gilbert Grenier, lors de la séance du conseil tenue le 20 août 2024 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

En conséquence,  
Il est proposé par M. Simon Dufault,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le premier projet de règlement « Règlement no 388-2024 modifiant le règlement de zonage no 254-02 de la Municipalité de Sainte-Christine ».

Adoptée à l'unanimité

### 231-09-2024 7.2 Assemblée publique de consultation – Premier projet de règlement - Règlement no 388-2024 modifiant le règlement de zonage no 254-02 de la Municipalité de Sainte-Christine

Attendu que conformément à l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1), la Municipalité doit tenir une assemblée publique sur le projet de règlement par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire et que le conseil fixe la date, l'heure et le lieu de l'assemblée; il peut déléguer tout ou partie de ce pouvoir au greffier ou au greffier-trésorier de la municipalité;

En conséquence,  
Il est proposé par M. Mickaël L. Giguère,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal fixe l'assemblée publique de consultation relative au Premier Projet de Règlement no 388-2024 modifiant le règlement de zonage no 254-02 de la Municipalité de Sainte-Christine à mardi le 1<sup>er</sup> octobre 2024 à 19h45 à la salle du conseil sise au 629, rue des Loisirs.

Adoptée à l'unanimité

232-09-2024 **7.3 Demande d'admissibilité au programme de financement d'une installation septique individuelle**

Attendu que le conseil municipal a adopté le règlement no 350-2021 décrétant la création d'un programme de mise aux normes des installations septiques;

Attendu que le conseil municipal a adopté le règlement no 354-2021 décrétant une dépense de 1 500 000 \$ et d'un emprunt de 1 500 000 \$ aux fins de financement du programme de mise aux normes des installations septiques;

Attendu que le propriétaire de l'immeuble suivant a déposé une demande d'admissibilité pour une aide financement dans le cadre du programme de mise aux normes des installations septiques :

- Matricule # 9153-72-6173

Attendu que la demande est conforme au règlement décrétant la création du programme et que les fonds sont disponibles à cette fin;

En conséquence,  
Il est proposé par M. Patrick Wolput,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter la demande d'aide financière soumise par le propriétaire du matricule 9153-72-6173 dans le cadre du « Programme de mise aux normes des installations septiques ».

D'autoriser le remboursement de la facture reçue concernant les honoraires professionnels au montant de 1 667,14 \$.

Le tout, conditionnellement au respect des conditions établies dans le cadre du Programme.

Adoptée à l'unanimité

## **8. LOISIRS ET CULTURE**

### **8.1 Compte rendu du comité des loisirs et du soccer mineur**

M. Pierre Noël fait un compte rendu des activités réalisées et à venir du comité des loisirs.

M. Simon Dufault fait un compte rendu concernant les activités du Soccer mineur de Sainte-Christine.

233-09-2024 **8.2 Recommandation de paiement partiel – Jeux d'eau - Simexco**

Attendu qu' une visite a été effectuée le 4 juillet dernier par le surveillant de chantier concernant les travaux en lien avec la construction de l'aire de jeux d'eau;

Attendu que le surveillant de chantier a soumis une liste des déficiences à faire par l'entrepreneur;

Attendu que certaines déficiences nécessitent l'arrêt des jeux d'eau sur plusieurs jours et qu'il a été convenu de les celles-ci soient effectuées à l'automne lorsque les jeux d'eau seront fermés;

Attendu que la FQM – Direction de l'ingénierie et infrastructures recommande une retenue de 10 000 \$, avant taxes jusqu'à complète correction des déficiences;

En conséquence,  
Il est proposé par M. Pierre Noël,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Sainte-Christine autorise le versement d'un montant de 46 932,18 \$, taxes en sus, à Les Industries Simexco Inc. sous présentation d'une facture corrigée.

Adoptée à l'unanimité

234-09-2024 **8.3 Versement de la contribution 2024 – Soccer mineur de Ste-Christine**

*Le conseiller municipal, M. Simon Dufault déclare être conflit avec le présent point et souhaite se retirer des discussions et du vote puisqu'il est président du Soccer mineur de Ste-Christine. M. Dufault se retire à 20h37.*

Attendu que le président du soccer mineur de Ste-Christine a effectué la demande de contribution de la Municipalité;

Attendu que la Municipalité avait prévu une somme de 7 500 \$ en tant que contribution aux Soccer mineur de Sainte-Christine dans ses prévisions budgétaires 2024;

En conséquence,  
Il est proposé par Mme Francine Brasseur,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Sainte-Christine octroie un montant de 7 500 \$ en tant que contribution 2024 au Soccer mineur de Ste-Christine.

Adoptée à l'unanimité

*Le conseiller municipal, M. Simon Dufault réintègre son poste à 20h38.*

**9. CORRESPONDANCE**

235-09-2024 **9.1 Journée internationale du Trouble développemental du langage, le 18 octobre 2024**

Attendu que la Journée internationale du Trouble développemental du langage (TDL) aura lieu cette année le 18 octobre;

Attendu que pour sensibiliser la population mondiale, plusieurs villes du monde vont participer à cette journée internationale en illuminant des panneaux d'information, des monuments, des édifices et toutes autres surfaces pour sensibiliser la population à ce handicap invisible;

Attendu que le TDL est un trouble neurodéveloppemental qui affecte la communication, présent dès la naissance et se manifeste par des difficultés importantes de langage pouvant affecter autant la compréhension que l'expression selon le niveau de sévérité et qu'il s'agit d'un handicap invisible considéré comme une déficience physique qui touche plus de 7 % de la population;

Attendu que c'est pourquoi le Regroupement TDL Québec organise chaque année, avec la participation des associations régionales, la Semaine du Trouble développemental du langage;

Attendu que cette année, la Semaine se tiendra du 19 au 25 octobre 2024 et sera propulsée par la journée internationale le 18 octobre 2024;

En conséquence,  
Il est proposé par M. Patrick Wolput,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal appuie la Journée internationale du Trouble développemental du langage, le 18 octobre 2024 en publiant des outils sur la page Facebook de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

## 236-09-2024 **9.2** **Demande d'appui dans le cadre du projet ÉLAN**

Attendu que l'Organisation mondiale de la santé a reconnu que peu d'interventions de santé publique peuvent offrir un éventail de bénéfices aussi large que celui des espaces verts (World Health Organization, Regional Office for Europe, 2016);

Attendu que diverses études systématiques ont suggéré des liens de cause à effet entre le temps passé dans la nature et la réduction de l'obésité (Lachowycz & Jones, 2011), des taux de mortalité cardiovasculaire (Gascon et al., 2016) et des taux de diabète (Dalton et al., 2016) chez les personnes âgées;

Attendu que les besoins des personnes âgées lorsqu'elles visitent les espaces verts sont encore peu connus et la plupart des recherches universitaires sont menées avec des étudiants n'appartenant pas aux groupes d'âge concernés;

Attendu que le projet ÉLAN (Épanouissement Local et Activités en Nature) mené par l'Université de la Nature, un O.B.N.L. qui a développé une expertise dans l'impact de la nature sur la santé et qui vise à répondre à ces questions en interrogeant directement les aînés de notre municipalité afin de connaître avec précision leurs motivations et leurs freins dans la fréquentation de la nature;

Attendu que Monsieur Martin Lemay et Madame Paule Ratté souhaitent concevoir avec eux un programme leur permettant d'utiliser la nature et les espaces verts afin d'augmenter leur santé mentale et physique, répertorier les bonnes pratiques en matière d'aménagements, de

sécurité et de motivations et diffuser les résultats de leur enquête auprès de la population visée;

Attendu que d'un point de vue concret, les enseignements de cette recherche permettront de documenter l'aménagement forestier envisagé à M. Lemay et Mme Ratté afin d'ouvrir leur propriété à des visites d'ainées;

Attendu que M. Lemay et Mme Ratté souhaitent demander l'appui du conseil municipal dans leur initiative par une lettre de soutien dans le cadre de la demande de subvention qu'ils rédigent;

En conséquence,  
Il est proposé par M. Patrick Wolput,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal appuie l'initiative de M. Martin Lemay et Mme Paule Ratté afin de sonder les aînés de la municipalité dans le cadre du projet ÉLAN.

Que la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Heidi Bédard, soit autorisée à signer la lettre d'appui en soutien à leur projet.

Adoptée à l'unanimité

## 10. AFFAIRES NOUVELLES

### 237-09-2024 10.1 Demande de M. Vincent Yerly – Matricule 9353-03-0444

Attendu que M. Vincent Yerly adresse une demande à la Municipalité de Sainte-Christine concernant le passage d'un fil électrique sous le chemin du 1er Rang Est afin d'alimenter le 234, 1<sup>er</sup> Rang Est en électricité lors de panne électrique;

Attendu que l'installation d'un conduit en PVC et du fil électrique se fera par forage directionnel sous le chemin;

Attendu que le conseil municipal souhaite établir des conditions à cette autorisation;

En conséquence,  
Il est proposé par M. Simon Dufault,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal autorise la pose le conduit de PVC et du fil électrique par forage directionnel sous le chemin du 1<sup>er</sup> Rang Est, soit de la propriété de La Ferme La Clef des Champs Inc connue sous le matricule 9353-03-0444 vers la propriété du 233, 1<sup>er</sup> Rang Est, connue sous le matricule 9353-02-0978.

Que le conseil autorise la pose et le passage de la conduite de PVC et du fil électrique sous les conditions suivantes :

- Le tuyau doit être posé à deux (2) pieds sous le chemin, avec la pose de repères;

- Que le demandeur autorise le responsable des travaux publics de la Municipalité d'être présent lors du forage directionnel et de la pose du tuyau;
- Qu'advenant des bris de chemins lors de la pose du tuyau par forage directionnel ou lors de l'entretien dudit tuyau, le demandeur est responsable de payer les coûts des dommages occasionnés;
- Que le demandeur fournisse une copie de l'autorisation écrite du propriétaire du matricule 9353-02-0978;
- Que le demandeur signe une entente stipulant toutes les conditions avec la Municipalité;
- Que le demandeur informe la Municipalité s'il entend effectuer des travaux d'entretien ou de remplacement du tuyau et que le responsable des travaux publics de la Municipalité afin qu'il soit présent lors de ses travaux;
- Que le demandeur informe la Municipalité, par écrit, si le tuyau devient inopérant de façon permanente et qu'il entend mettre fin à l'entente.

Adoptée à l'unanimité

## 11 PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément aux dispositions de la *loi*, une période de questions doit être accordée au public.

Le maire, M. Jean-Marc Ménard invite le public à poser des questions.

## 238-09-2024 12. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Attendu que les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

En conséquence,

Il est proposé par M. Patrick Wolput,

Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la séance soit levée à 20h54.

Adoptée à l'unanimité

*Je, M. Jean-Marc Ménard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

Heidi Bédard,  
Directrice générale et  
Greffière-trésorière

---

Jean-Marc Ménard  
Maire